

<http://www.snetap-fsu.fr/Avis-du-CHSCTM-conformement-a-l-article-72-du-decret-82-453.html>



# **Avis du CHSCTM conformément à l'article 72 du décret 82-453**

- Les Dossiers - Santé et Sécurité au Travail -

Date de mise en ligne : vendredi 6 avril 2018

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

conformément à l'article 72 du décret 82-453

## Avis relatif aux chantiers forestiers

Le CHSCTM rend hommage au collègue formateur du [CFPPA](#) de Saugues décédé sur un chantier « école » le 22 septembre 2016.

Plusieurs textes réglementaires sont parus récemment à la suite de cet accident. Le CHSCTM alerte sur la nécessité pour les [EPLEFPA](#) de s'y conformer. Ce n'est pas aux seuls collègues formateurs d'assumer la responsabilité de la sécurité sur les chantiers.

Le CHSCTM demande la mise en place d'un groupe de travail permettant de transposer la réglementation aux chantiers « écoles ».

**Vote : pour : 5 et 1 abstention de la [CFDT](#)**

## Avis relatif à l'École Nationale Vétérinaire Toulouse (ENVT)

Le CHSCTM déplore la situation dégradée à l'ENVT . Il soutient la volonté des élus du [CHSCT](#) de l'école de recourir à l'expertise agréée au titre de l'article 55 du décret 82-453 du 28 mai 82 afin d'établir un diagnostic partagé de la situation de cet établissement. Le CHSCTM souhaite être informé régulièrement des résultats de la démarche engagée.

**Vote : 5 pour, 1 abstention de la CFDT**

## Avis relatif à la médecine de prévention

Les membres du CHSCTM constatent une dégradation de la médecine de prévention en DD(CS)PP, en DDT(M), en [DRAAF](#), dans l'enseignement supérieur et dans l'enseignement technique par rapport à la présentation du 25 novembre 2016 en CHSCTM. En conséquence, ils demandent que tou-t-e-s les agent-e-s du MAA, quel que soit leur statut, aient accès à un service de médecine de prévention conformément au décret 82-453 du 28 mai 82.

**Vote « pour » à l'unanimité**

## Avis relatif au suivi du plan d'action des Troubles Musculo-Squelettiques ([TMS](#))

Les membres du CHSTM regrettent le retard pris sur le déroulement du plan d'action sur l'élaboration du guide

méthodologique prévu à l'axe 3.1 et sur le marché de prestation d'une ressource experte en ergonomie prévu à l'axe 3.3

**Vote « pour » à l'unanimité**

## **Avis relatif au montant des crédits du CHSCTM**

Les membres du CHSCTM demandent une augmentation significative des crédits du CHSCTM qui sont actuellement de quelques euros par agent-e. De plus, ils demandent des conditions moins restrictives d'accès à ces crédits (note de service) et une véritable publicité de ces crédits auprès des directions. En effet, le nombre de demandes est faible alors que les besoins sont réels.

**Vote « pour » à l'unanimité**